



CP OSNY PONTOISE

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'OSNY-PONTOISE

TRACT

ILS SAUVENT UNE VIE... ET FINISSENT BLESSÉS !

DES FAITS D'UNE EXTRÊME VIOLENCE

Ce **mercredi 30 septembre 2026, vers 10h40**, le CP Osny-Pontoise a été le théâtre d'un incident d'une extrême gravité au **bâtiment A2**.

Selon les premiers éléments, à la suite du refus d'une mutation, une personne détenue a tenté de mettre fin à ses jours par pendaison.

Grâce à la vigilance et à la réactivité du collègue d'étage, le pire a été évité. Notre collègue est immédiatement intervenu et a réussi à décrocher le lien, empêchant ainsi le passage à l'acte.

Dans la continuité de l'incident, la personne détenue a **tenté d'avalé une lame de rasoir**. Une nouvelle fois, notre collègue est intervenu pour l'en empêcher.

Plusieurs personnels, dont un officier, sont intervenus pour maîtriser la situation. Au cours de l'intervention, l'officier a reçu un coup de lame au visage, occasionnant une plaie d'environ 4 centimètres.

Le collègue d'étage a quant à lui été blessé à l'épaule lors d'une chute au sol pendant l'intervention.

L'officier a été pris en charge par l'hôpital.



UN PROFIL À RISQUE QUI INTERROGE

La personne détenue, **âgée de 26 ans**, est prévenue dans le cadre d'une procédure criminelle pour meurtre. Elle est identifiée comme **vulnérable** en raison d'un **risque suicidaire**. Elle n'avait jusqu'alors commis aucune agression sur le CP Osny-Pontoise.

Pour **FO Justice**, cet épisode démontre une nouvelle fois qu'un profil vulnérable peut basculer en quelques secondes dans une situation de danger extrême, tant pour lui-même que pour les personnels chargés d'intervenir.

Mais faut-il attendre qu'un passage à l'acte suicidaire se transforme en agression et que des personnels soient blessés pour réévaluer réellement la prise en charge ?

Lorsque l'état de santé d'une personne détenue le justifie médicalement, l'évaluation spécialisée et, si nécessaire, l'orientation vers une UHSA ou toute structure de soins adaptée doivent pouvoir être mises en œuvre en amont. La prévention et une prise en charge adaptée sont indispensables pour éviter que des situations de détresse ne se transforment en violence contre les personnels.

LA PRÉVENTION, CE N'EST PAS ATTENDRE L'AGRESSION POUR AGIR !

FO JUSTICE EXIGE

- ▶ Une **évaluation psychiatrique immédiate** de la situation et, si l'indication médicale est retenue, une hospitalisation en UHSA ou dans toute structure adaptée, sans attendre un nouveau passage à l'acte.
- ▶ Le **transfert immédiat** de la personne détenue vers une structure adaptée à son profil pénal, psychiatrique et suicidaire.
- ▶ La **prise en charge complète des deux personnels blessés**, tant sur le plan médical qu'administratif.
- ▶ La **reconnaissance de l'imputabilité au service** des blessures subies.
- ▶ La **mise en œuvre de la protection fonctionnelle** et l'accompagnement juridique des personnels qui souhaiteront déposer plainte.
- ▶ Une **analyse approfondie** de cet incident et des conditions de prise en charge de cette personne détenue.
- ▶ Des **moyens renforcés** pour assurer la sécurité des personnels et une prise en charge adaptée des profils vulnérables.

FO JUSTICE APPORTE SON SOUTIEN TOTAL À L'OFFICIER BLESSÉ ET AU COLLÈGUE D'ÉTAGE. LEUR SOUHAITE UN PROMPT RÉTABLISSEMENT ET SALUE LE SANG-FROID DE TOUS LES PERSONNELS INTERVENUS.

**À OSNY-PONTOISE, LES PERSONNELS SAUVENT DES VIES.
ILS NE DOIVENT PAS Y LAISSER LEUR SANTÉ !**

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

**FO RÉSISTER !!
RIEN LÂCHER !!**

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS